

# Inscription

## Marché des taureaux de race à viande

### du mercredi 15 septembre 2021

### Conditions

#### Conditions

- Les taureaux doivent remplir les exigences pour l'admission au Herd-book en ce qui concerne l'ascendance, la performance FLEK et l'âge respectivement admis au HBBV. La classification et la prise de poils pour le génotypage (si tel n'est pas encore le cas) se font au marché des taureaux.
- Les taureaux doivent être calmes, pouvoir être menés au licol et devront être obligatoirement **munis d'une boucle nasale**.
- Pour les taureaux Angus, le statut du gène culard doit être connu au moment de l'inscription.
- Pour les taureaux Limousin, l'ascendance, le statut des cornes et du gène culard doit être connu au moment de l'inscription.
- **Il est interdit d'utiliser des médicaments pour calmer les taureaux.** L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer des sondages. Des observations claires ou des résultats d'analyse positive sont considérés comme infractions et sont sanctionnés. En outre l'acheteur a le droit d'annuler le contrat d'achat sans frais et dépens.

#### Directives relatives à la police des épizooties et au trafic des animaux (sous réserve d'ajustements, en fonction de la situation épizootie)

- Ne sont admis que des animaux en bonne santé provenant de troupeaux exempts et non suspectés d'épizooties.
- Seuls les animaux marqués correctement avec un document d'accompagnement valide peuvent être présentés.
- **Les taureaux âgés de plus de 24 mois** doivent faire l'objet d'une **analyse sérologique sanguine** annuelle. A l'entrée du marché, le propriétaire doit produire une preuve que le taureau a subi **un test IBR/IPV**. L'analyse ne doit pas dater de plus de 365 jours avant la date de la présentation.
- L'exploitation de livraison doit avoir le statut de la **BVD** « aucun séquestre » au moment de l'arrivée. Le contrôle sera fait au secrétariat de Vache mère Suisse via la banque de données BDTA.

#### Transports

Des transports collectifs d'animaux seront organisés pour aller à Brunegg et pour en repartir. L'inscription doit être effectuée directement auprès de VIANCO (Tél. 056 462 33 33).

#### Inscription

L'inscription doit être effectuée à l'aide du formulaire d'inscription, ci-joint, et être retournée au secrétariat vache mère suisse **jusqu'au 6 août 2021** (date du cachet postal faisant foi). **Attention : pour des raisons administratives les inscriptions tardives ne pourront pas être prises en considération.**

## Conditions de mise

### Généralités

- Tous les animaux présentés et vendables doivent être commercialisés par l'intermédiaire de la mise.
- En présentant un animal à la mise et en faisant une enchère, fournisseurs et enchérisseurs acceptent les conditions suivantes :

### Règlement de mise

- Avant la mise, la vente directe par le propriétaire ou la direction du marché est interdite.
- Le catalogue contenant toutes les informations utiles tient lieu d'entrée au marché et à la mise.
- On mise en levant le catalogue.
- Si un animal atteint le prix minimal pendant la mise, il peut être adjudé. Le vendeur n'a pas le droit de participer aux enchères.
- Si un animal n'atteint pas le prix minimal, il ne peut être adjudé qu'avec le consentement du vendeur.
- Le marché libre après la mise est passible de l'intégralité des taxes.
- Jusqu'à la mise, les risques incombent au vendeur ; dès que l'animal est déclaré vendu, ils se transmettent à l'acheteur.
- L'acheteur peut immédiatement après la mise, payer en espèces, par chèque ou par versement. VIANCO accepte du bétail de boucherie en guise de paiement.

### Frais

- Pour le vendeur
  - o Frais de transport jusqu'à Brunegg
  - o Taxe d'écurie et d'affouragement, comprenant la contribution au fonds pour dommages non assurables, par taureau Fr. 20.--
  - o Pour les frais de mise : 4 % du prix de vente
  - o Frais pour chaque taureau inscrit qui ne serait pas présenté s'élevant à Fr. 200.--
- Pour l'acheteur
  - o Pour les frais de mise : 2 % du prix d'achat
  - o Frais de transport à partir de Brunegg

### Garantie

- Le délai de garantie débute le lendemain de la livraison ; la garantie est donnée directement du vendeur à l'acheteur. Il est garanti :
  - o Sain et franc pendant 9 jours
  - o Jeunes taureaux : aptes à la saillie dès l'âge de 14 mois (Galloway et Highland Cattle : 18 mois)
  - o Anciens taureaux : aptes à la saillie comme pour les jeunes taureaux ; garantie fertilité dès l'âge de 16 mois (Galloway et Highland Cattle : 22 mois) au moment de la vente au marché.